

Réunion du Conseil Municipal
Du 19 octobre 2009 à 20H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, KOWALSKI, MAZEAU, LUCHON, PATAUD, LE PECULIER, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET, NADAUD.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire : M. LE PECULIER

1) Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 août 2009 :

Aucune remarque

2) Résultat des offres de maîtrise d'œuvre Aménagement Rue Jean Jaurès

M. le Président donne lecture de l'analyse des offres :

	Prix	Val Tech	Note prix	Total	Classement
* Hydraulique Environnement	5100,00€	8,50	10	9,10	1
* BPR Europe/Créham	14250,00€	7	0	4,20	3
* CEE	4500,00€	4,50	10	6,70	2
* Atel	11963,00€	5,50	0,43	3,47	4
* François Massicot	8000,00€	0,25	6,09	2,59	5

Suivant les critères de valeur technique et de prix, le bureau d'études Hydraulique Environnement/Pierre Blondiaux obtient la tête de classement.

Il ressort en effet qu'il présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que le groupement Hydraulique Environnement/Pierre Blondiaux sera le maître d'œuvre du programme.

3) Résultat des offres de maîtrise d'œuvre Aménagement Maison des Associations

M. le Président donne lecture de l'analyse des offres.

	Prix	N	Val Tech	Délais	Total	Classement
* Buisson	50400,00€	4	1,95	1,2	7,15	5
* Ducasse	50400,00€	4	2,25	2,4	8,65	2
* BIP	56070,00€	3,5	1,95	1,8	7,25	4
* Mamia	56700,00€	3,5	2,25	3	8,75	1
* Fougeron	61425,00€	3,1	2,55	2,70	8,35	3
* Epure	62307,00€	3	2,55	1,5	7,05	7
* ACA	67095,00€	2,6	2,4	2,1	7,1	6

Suivant les critères de valeur technique, de prix et de délais, M. MAMIA, architecte à ST-Laurent/Gorre obtient la tête de classement.

Il ressort en effet qu'il présente l'offre la plus avantageuse.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer M. MAMIA maître d'œuvre du programme. Ils décident de bien déterminer la destination de ce bâtiment, afin d'en déterminer l'aménagement le plus logique.

4) Lancement de la consultation pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école maternelle

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de lancer le marché par voie de procédure adaptée, l'estimation étant de 50 102€ HT.

5) Lancement de la consultation pour l'aménagement des extérieurs de la Mairie

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de lancer le marché par voie de procédure adaptée, l'estimation étant de 61 214,30€ HT.

6) Lancement de la consultation pour les études d'aménagements des casernes actuelles de gendarmerie et de sapeurs-pompiers

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour les études d'aménagement des casernes actuelles, qui devraient se libérer courant 2011.

M. le Président propose la création d'une salle de sport et/ou de motricité dans la caserne actuelle des sapeurs-pompiers. Il souhaite lancer un concours d'architecte et propose de payer les études qui seront classées dans les 3 plus intéressantes.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Quant à la caserne de gendarmerie, il sera nécessaire de réaménager les logements et aménager le rez de chaussée, pour ce faire, la Commune devra solliciter un architecte.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

7) Résultat des offres de maîtrise d'œuvre Aménagement de logements Cour des Miracles

- M. le Président donne lecture de l'analyse des offres.

	Montant	% rémun	Coût travaux	Classement
* PAUGNAT Hervé	31937,50€	9,25	312 000	2
* MAMIA J-François	27600,00€	9	280 000	1
* ICC	43836,00€	11,05	275 000	3

Suivant les critères de rémunération et d'estimation du coût des travaux, M. MAMIA, architecte à ST-Laurent/Gorre obtient la tête de classement.

Il ressort en effet qu'il présente l'offre la plus avantageuse.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer M. MAMIA maître d'œuvre du programme.

- M. le Président fait part à l'Assemblée que la décision qui avait été prise le 6 juillet 2009 concernant l'aménagement de 4 studios et de 2 appartements ne peut être réalisée car la distance à respecter pour les ouvertures (3m) n'est pas suffisante conformément aux résultats rendus par le géomètre-expert. Il propose donc de choisir l'option 2 : création de 4 appartements.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

- M. le Président montre le plan cadastral et explique que M. MEHLBERG exploite actuellement la parcelle C17 propriété de la Commune depuis l'acquisition des bâtiments, tout en étant propriétaire de la C18, à côté. Le Maire propose de faire un échange de propriété, l'intérêt étant d'avoir une parcelle en bordure de route. Les frais de notaire sont à discuter. Le Conseil Municipal donne son accord.

- M. le Président propose de faire un courrier à tous les habitants de la Cour des Miracles, pour passer la cour, appartenant à tous, dans le domaine public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. De même un courrier doit être adressé à la propriétaire concernée pour faire enlever les anciennes cuves.

8) Gendarmerie : convention avec l'ODHAC

M. le Président rappelle les termes de la convention à intervenir entre la Commune et l'ODHAC dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de Gendarmerie.

La Commune :

- cède les terrains à l'ODHAC
- prend en charge les coûts de VRD et d'aménagement extérieurs (environ 126 000€ HT)

Ceci pour permettre l'équilibre de l'opération. M. le Président explique que la Gendarmerie paye un loyer à l'ODHAC, fixé par le Service des Domaines et pas plus. Pour que le loyer entre dans ce créneau, la Commune est obligée de prendre à sa charge certains travaux sinon l'opération pourrait être annulée.

La Gendarmerie demande en plus d'être exonérée des taxes de raccordement à l'Assainissement. Ceci concerne 7 bâtiments. M. le Président demande de ne pas répondre tout de suite à cette demande. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

9) Mise à disposition à la CCVG d'un bâtiment

M. le Président propose de passer une convention avec la CCVG afin de mettre à sa disposition un bâtiment à usage de remise, situé dans la cour de l'Espace Culturel. Il en donne lecture. Le Conseil Municipal l'approuve.

10) Révision d'un loyer

M. le Président propose de réviser le loyer de l'appartement 203 qui s'est libéré à la Résidence de la Gorre.

De 516€ actuellement, le Conseil Municipal décide de le fixer à 465€ mensuels, au regard de la situation économique. La participation aux frais de chauffage, payée par tous les locataires devra être recalculée.

11) Presbytère

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devenir du presbytère : vente, location à des particuliers ou installation des services sociaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de regrouper et d'installer les services sociaux (assistante sociale, SIAD, visio guichet, conciliateur de justice...)

12) Evolution du PLU

Dans le cadre de l'évolution du PLU, M. le Président propose de lancer 2 procédures :

- la modification simplifiée permettra de faire évoluer les dispositions générales des pièces écrites du règlement afin entre autre d'autoriser les dispositions découlant du Grenelle 1. Un dossier sera déposer en Mairie durant un mois.
- la révision simplifiée permettra de redéfinir les limites des zones aux abords immédiats des villages et des habitations afin de permettre la réalisation d'annexes. Il y aura enquête publique.
- Ces procédures permettront aussi de répondre aux demandes de certains particuliers entrant dans ces objectifs.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

13) Contrat d'affermage Assainissement

M. le Président rappelle la discussion qui avait eu lieu lors de la réunion du 17 août dernier et où avait été pris la décision de passer convention avec Service Public 2000 pour la procédure d'appel d'offres à lancer pour le renouvellement du contrat d'affermage. Des conseillers avaient alors souligné la dépense importante que cela engendrait (21 900€HT). La convention n'ayant pas été signée suite à une réflexion approfondie, M. le Président indique que l'aide de la DDE a été demandée dans le cadre de la mission ATESAT. De plus, il explique avoir reçu la candidature d'un agent de maîtrise en assainissement, et qu'il l'a rencontré. M. le Président dit qu'il pourrait être intéressant de faire faire un diagnostic très précis des réseaux d'assainissement de la Commune, par une personne indépendante, et qui servirait de base au cahier des charges à établir pour l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette solution beaucoup moins onéreuse.

14) Personnel

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Président à recruter un agent non-titulaire pour un besoin occasionnel, d'une durée de 3 mois, à la Mairie, dans le cadre d'emplois des techniciens supérieurs, avec pour mission de faire un diagnostic précis des réseaux d'assainissement collectif de la Commune.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Président à recruter un agent non-titulaire pour un besoin occasionnel, d'une durée de 3 mois, dans le service d'Hygiène des locaux, dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux.
- Cotisations 2010 au Comité des Œuvres Sociales : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du montant des cotisations pour 2010, à savoir 18€ par agent pour la part ouvrière au lieu de 16€, 72€ par agent pour la part patronale au lieu de 64€, 22€ pour la cotisation des retraités.

- Régie du camping : M. le Président fait part de la démission de l'actuel régisseur. Il est convenu de revoir les conditions qui pourraient être offertes au nouveau régisseur. A réfléchir
- Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi-Passerelle : M. le Président explique que ces contrats sont là pour aider les jeunes de 16 à 25 ans, y compris les diplômés, à s'insérer dans la vie active. D'une durée de 12 mois non renouvelable, ils offrent aux jeunes, un complément de formation au sein de la collectivité, avec immersion dans des entreprises, un accompagnement tout le long du pôle emploi et de la mission locale, avec le but, à l'issue du contrat, de trouver une place dans le domaine choisi. Ces contrats, rémunérés sur la base du SMIC, sont financés par l'Etat à hauteur de 90%. M. le Président propose de prendre 2 jeunes, un aux espaces verts et un au service technique. Le Conseil Municipal donne son accord.
- M. le Président explique que les agents des Espaces verts sont amenés à entretenir la pelouse et les parterres de la Maison de Retraite. Il propose donc de passer une convention de mise à disposition partielle de ces agents au CCAS. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.
- Convention avec la Maison de Retraite pour l'Hygiène des locaux : M. le Président explique qu'il faut passer un avenant à la cette convention. En effet un nouvel agent étant recruté pour l'hygiène des locaux, il est souhaitable, jusqu'à la fin de l'année, d'augmenter l'accompagnement de l'agent par Mme Bidaud, à raison d'1 jour par semaine contre 1 jour par quinzaine actuellement. Le Conseil Municipal donne son accord.

15) Divers

- Mission ATESAT (Assistance technique de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire) : M. le Président explique que la convention souscrite en 2007 arrive à échéance. Considérant l'intérêt à bénéficier pour la Commune de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention. Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.
- La médiathèque ayant renouvelé son parc d'ordinateurs, les 7 ordinateurs précédemment achetés par la Commune lui sont rétrocédés. La Commune de Gorre demande à bénéficier de 5 d'entre eux pour son école. Dans le cadre du RPI, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite, la Commune de Gorre prenant à sa charge l'entretien.
- Le Conseil Municipal décide de créer une commission Espace Culturel, ouverte aux habitants de St-Laurent sur Gorre qui le désirent. Une première réunion de travail aura lieu pour définir le nombre de membres, le règlement intérieur, le budget prévisionnel 2010, etc...
- Le Conseil Municipal décide de créer une commission Accessibilité, ouverte aux habitants de St-Laurent sur Gorre qui le désirent.
- M. le Président fait part de la proposition de M. Coquard concernant l'achat d'une de ses œuvres. Le Conseil Municipal estime trop onéreuse pour la Commune l'offre de M. COQUARD concernant ses sculptures métalliques.

Questions diverses :

- Mme MORANGE demande qu'un article sur le visio-guichet soit inséré dans le bulletin municipal,
- Malfaçons au tennis : faire une lettre en recommandé à l'entreprise, délai de 15 jours, puis transmission à l'avocat si besoin,
- M. le PECULIER parle du problème des barbelés dans les chemins et des lettres recommandées qui ont été envoyées. M. le Président fait part de sa responsabilité en cas d'accident sur un chemin public obstrué par un tiers.
- Mur du cimetière à vérifier,
- M. BUISSON demande qu'un marquage au sol soit fait à l'atelier municipal pour un meilleur rangement des véhicules,
- Proposition de changer les lampadaires au lotissement de la Brandiche
- M. le Président donne lecture d'un courrier du Conseil Général concernant la réforme des Collectivités Locales accompagné d'une proposition de motion relative à cette réforme et à la loi de finances pour 2010. Voix : 3 abstentions, 12 contre. La motion n'est pas retenue.

Fin de la réunion à 23h20.